



N°2024-18

DECISION DU MAIRE

Objet : Demande de subventions pour la réhabilitation de l'église Saint-Jean Baptiste à Mouguerre

Le Maire de la Commune de MOUGUERRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Considérant que le Maire peut demander à tout organisme financeur (Etat, collectivités territoriales ou autres organismes) l'attribution de subventions, étant précisé que cette délégation est une délégation générale et concerne toute demande de subvention en fonctionnement et investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

Considérant que suite à un diagnostic la Mairie doit effectuer des travaux de première urgence (réfection des charpentes bois, des galeries et tribunes ; révision de la couverture de la nef ; reprise complète du clocher et de sa couverture ; réfection des faîtages et arêtiers nef ; révision des zingueries diverses et pose de gouttières et descentes neuves), ainsi que des travaux de deuxième urgence (restauration des maçonneries du mur-clocher ; nettoyage des enduits nord et sud)

Considérant que le coût des travaux est estimé à 271 676 € HT (soit 326 011 € TTC).

DECIDE

- **Article 1 :** De fixer le plan de financement prévisionnel de la réhabilitation de l'Eglise Saint Jean-Baptiste de Mouguerre comme suit :

DEPENSES SUBVENTIONNABLES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Contributeur	Montant
Travaux		Aides publiques	
Lot 1 - Ravalement de façade et pierre de taille	122 838 €	Etat - DRAC	50 800 €
Lot 2 - Charpente, couverture tuile, traitement des bois	96 860 €	Conseil Régional - 15%	40 751 €
Lot 3 - Zinguerie	10 520 €	Conseil Départemental - 15%	40 751 €
Lot 4 - Peinture	8 806 €	CAPB fonds de concours	30 000 €
Lot 5 - Paratonnerre	3 365 €	Autre (UE, commune...)- %	
Sous-total travaux	242 390 €		
Etudes et honoraires divers		total subventions	162 303 €
MOE	24 476 €	Fonds propres	109 373 €
SPS	2 240 €		
BUREAU DE CONTRÔLE	2 569 €		
Sous-total études/honoraires	29 285 €		
ToTal dépenses HT	271 676 €	Total recettes (aides publiques + autofinancement)	271 676 €

- **Article 2 :** solliciter des subventions pour la réhabilitation de l'église Saint-Jean Baptiste à Mouguerre, notamment en sollicitant la Direction Régionales des Affaires Culturelles (DRAC), la Région, le Département, la Communauté d'Agglomération du Pays-Basque (CAPB) et tous autres organismes.
- **Article 3 :** Il sera rendu compte de la présente décision lors du prochain conseil municipal.

- **Article 4 :** La présente décision sera publiée, portée au registre des actes et une ampliation sera transmise au Sous-Préfet pour l'arrondissement de Bayonne au titre du contrôle de légalité.
- **Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.
- **Article 6 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

A Mouguerre, le 6 juin 2024

Le Maire de Mouguerre
Roland HIRIGOYEN

